

Image not found or type unknown



demande de visa pour conjoint de français

Par **rach913**, le **17/09/2011** à **20:31**

Bonsoir,

Je me suis mariée en ALgérie cet été avec La capacité de mariage (CCAM), je voudrais savoir si mon mari peut effectuer une demande de visa sans la transcription d'acte de mariage?

et peut-il demander une transcription d'acte de mariage autre part qu'à part NANTES vu le délai d'attente.

Si non, il y a t-il un moyen d'activer la procédure?